

INFORMATION AU CONSEIL – REALISATION D'UN EMPRUNT

Madame le Maire,

Informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération n° 19/2008 du 08 avril 2008 – alinéa 3, un emprunt destiné au financement des futurs projets d'investissement est en cours de contractualisation avec la Caisse d'Epargne.

Les conditions retenues sont les suivantes :

- *capital emprunté : 2 M€*
- *phase de mobilisation des fonds : 1 an sur la base du T4M + marge de 0.15 % (soit 4,34 %)*
- *phase de consolidation : 15 ans sur la base d'un taux fixe trimestriel de 4,84 % (figé dès la signature du contrat)*
- *sans commission d'engagement, frais de dossier et commission de non utilisation*

Durant la phase de mobilisation, les fonds ne seront débloqués qu'en fonction des besoins réels de la collectivité.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de cette information.